

“Il n’y a aucun argument en faveur de la régionalisation de l’enseignement”

■ Défi entend couper l’herbe sous le pied des volontés régionalistes de certains élus.

Le parti Défi demeure inquiet. Les velléités de régionalisation, notamment de l’enseignement, chez certains élus wallons (particulièrement au PS et au MR), ne le rassurent pas.

“Mais il y a plus que ces déclarations politiques”, insiste Caroline Persoons, parlementaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles. “Quand on analyse certains décrets en application ou en cours de rédaction, on observe qu’ils préparent le terrain à une future régionalisation. Je pense au prochain décret sur l’aide à la jeunesse, mais je pense aussi au décret Paysage qui réorganise l’enseignement supérieur francophone sur une base régionale. Et je redoute que certains points du futur Pacte pour un enseignement d’excellence s’appuient sur la même logique. Or, nous rappelons que cela affaiblit le poids des francophones, mais également, en matière d’enseignement, que cela ne sert en rien les intérêts des profs, des parents ou des élèves.”

Une décentralisation plus ajustée

C’est forts de cette conviction que Caroline Persoons, l’échevin de Schaerbeek Michel De Herde, l’échevine uccloise et parlementaire francophone Joëlle Maison, ainsi que leur attachée parlementaire Lucie Dejonckheere, ont voulu couper l’herbe sous le pied de ces souhaits régionalistes, en rappelant à travers une nouvelle prise

de position “qu’aucun argument ne pouvait encourager une régionalisation de l’enseignement”.

“Certes il faut chercher à décentraliser notre enseignement pour le rendre plus efficace”, explique Joëlle Maison. “Mais en rien cela ne doit se faire sur une base régionale. Les défis rencontrés par une école de Charleroi sont bien plus proches de ceux rencontrés par une école de Bruxelles que par une école de La Hulpe. Décentraliser l’enseignement, cela veut dire offrir avant tout plus d’autonomie aux directions et aux établissements, et repenser cette centralisation sur la base d’une logique de bassins.”

“De même, poursuit Caroline Persoons, il est possible de rapprocher l’enseignement des politiques de formation professionnelle et d’emploi dans le cadre d’un fédéralisme de coopération, plutôt que dans le cadre d’une coûteuse régionalisation.”

Risques de pénuries

Mais ce qui inquiète aussi les élus Défi sont les conséquences sur la mobilité des enseignants et sur la liberté d’inscription des élèves qu’une telle régionalisation pourrait induire.

“On ne peut oublier les nombreux élèves bruxellois qui suivent les cours en Wallonie, et vice-versa. Et on ne peut surtout pas ajouter des conditions supplémentaires à l’inscription liées au domicile. Per-

sonne n’y gagnerait. Et surtout pas les enseignants dont on veut par ailleurs favoriser la mobilité entre les réseaux, les régions ou les secteurs”, explique Joëlle Maison. “Tous les indicateurs prévoient par ailleurs une pénurie d’enseignants à Bruxelles dans les prochaines années, précise Lucie Dejonckheere. Vous imaginez que Bruxelles ne puisse plus battre

le rappel en Wallonie pour trouver des enseignants en suffisance?”

Défi en est convaincu également, une régionalisation de l’enseignement obligatoire induirait de facto une régionalisation de l’enseignement supérieur, ne fût-ce que parce qu’il faudrait réorganiser la formation initiale des enseignants. Or “l’enseignement supérieur s’inscrit naturellement dans un espace commun Wallonie-Bruxelles”.

Plutôt donc que de chercher à répondre à l’inefficacité de l’ensei-

gnement par un débat “qui ne résoudrait rien”, le parti préfère insister, au niveau des réformes structurelles, sur un rapprochement, “souhaité par le terrain”, entre les trois réseaux officiels (communes, provinces et Communauté). Et cela, afin notamment que la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir régulateur, ne soit plus un des pouvoirs organisateurs de l’enseignement.

BdO

“Certains décrets préparent le terrain à une future régionalisation.”

CAROLINE PERSOONS
Parlementaire à la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Épinglé

Les francophones seraient les perdants de la sixième réforme de l’Etat

Etude. Les entités fédérées francophones sont les perdantes de la sixième réforme de l’Etat, analyse le centre d’études Jacques Georgin, dépendant de Défi, sur la base d’une étude réalisée par le département d’économie appliquée de l’Université libre de Bruxelles et présentée ce mardi.

La Flandre gagnante. Les effets seront notamment visibles pour les allocations

familiales en Wallonie et à Bruxelles, prévoit l’étude. La dotation de 6,474 milliards d’euros des allocations familiales est répartie selon une clé régionale fondée sur la population âgée de 0 à 18 ans. Mais il n’est tenu compte ni des 18-25 ans, ni des bénéficiaires au taux majoré (familles monoparentales, chômeurs de longue durée, pensionnés, orphelins). Or, ces deux variables se présentent de manière différente entre la Wallonie, Bruxelles, la Flandre et la Communauté germanophone. En Wallonie, près d’un quart des allocations sont au taux majoré et la part des 18 ans et plus représente 20 %. A Bruxelles, un tiers est au taux majoré contre seulement

13,9 % en Flandre. La Wallonie y perdrait donc 53,4 millions d’euros, Bruxelles 8,7 millions d’euros alors que la Flandre gagnerait 53,3 millions d’euros et la Communauté germanophone 8,1 millions d’euros. Les quatre partis francophones qui ont négocié la sixième réforme de l’Etat ont conservé à Bruxelles une clé de répartition 80/20 entre population francophone et population néerlandophone. Comment se fait-il qu’ils n’aient pas profité de l’occasion pour imposer une clé tenant mieux compte de la réalité et plus favorable à la Fédération Wallonie-Bruxelles, se demande et regrette Défi. (Belga)